

Charte des membres du Club de Patinage de la Gruyère

Introduction

Cette charte a pour vocation de définir les principes et les engagements qui régissent notre club. Chaque membre, en s'y conformant, contribue à maintenir un environnement sain, respectueux et propice à l'épanouissement de chacun, tant sur la glace qu'en dehors.

Les valeurs du club

- Respect : nous valorisons le respect entre tous les membres, qu'ils soient patineurs, professeurs, monitrices ou bénévoles, ainsi que des infrastructures du club. Ce respect est essentiel pour créer un climat de confiance et d'entraide.
- Engagement : les membres s'investissent activement dans leur progression et dans la vie du club. Chaque effort compte, non seulement pour soi, mais aussi pour le groupe.
- Esprit d'équipe : le soutien mutuel et la solidarité sont des priorités. Même dans un sport individuel, l'esprit collectif du club est une force.
- Excellence par l'effort : nous encourageons l'effort, la discipline et la persévérance. C'est en cherchant à s'améliorer chaque jour que l'on atteint l'excellence.

Règles de conduite

1. Attitude

- Chaque membre s'engage à traiter les professeurs, monitrices, patineurs et les bénévoles du club ainsi que le personnel de la patinoire avec respect et courtoisie.
- L'écoute des consignes et la participation active aux entraînements sont des comportements attendus à tout moment.

2. Respect des consignes de sécurité et des installations

- Il est essentiel de suivre scrupuleusement les règles de sécurité sur la glace afin d'éviter tout risque d'accident.
- Tout incident ou problème de santé doit être immédiatement signalé aux professeurs ou monitrices.
- Les installations (y compris les vestiaires) doivent être maintenues en bon état. Chacun est responsable de laisser les lieux propres et rangés après utilisation.

3. Ponctualité et préparation

- La ponctualité est indispensable. Les patineurs doivent être présents à l'heure, échauffés et prêts à patiner au début de chaque entraînement.
- L'équipement et la tenue doivent être complets et en bon état : patins, vêtements adéquats, gants et, pour les séances hors-glace, des chaussures appropriées. Les cheveux longs doivent être attachés.

4. Engagement actif et participation

- Il est attendu que chaque patineur s'implique activement dans toutes les activités du club, qu'il s'agisse des entraînements, des compétitions ou des événements du club.

- Le progrès individuel repose sur un travail constant et rigoureux. Les entraînements, qu'ils soient sur glace ou hors glace, doivent être suivis. Chaque absence doit être justifiée au préalable auprès des professeurs ou monitrices.
- Les groupes de compétiteurs (OR, ARGENT, BRONZE) ont été créés pour maximiser la progression et la préparation à la compétition. Il est attendu de chacun :
 - De participer à l'ensemble des cours collectifs sur glace et hors-glace tout au long de la saison (voir détails par groupe sur site web du club).
 - De s'entraîner régulièrement en individuel lors des plages de "patinage libre".
 - De respecter les plannings des cours privés et semi-privés, et d'informer de toute annulation au moins 24 heures à l'avance, sous peine de facturation.
 - De participer à un minimum de 3 stages organisés par le club durant la saison.
 - De participer au camp annuel organisé par les Professeurs.
 - De s'entraîner lors des sessions de glace en dehors d'Espace Gruyère pendant les fermetures, lors des cours collectifs organisés par le club et les Professeurs.
 - De poursuivre l'entraînement durant l'entre-saison.

En cas de non-respect des engagements, le club se réserve le droit de réaffecter le patineur ou la patineuse dans un autre groupe.

5. Esprit positif et entraide

- Encourager ses camarades de club et promouvoir une atmosphère de bienveillance sont des responsabilités partagées. L'attitude positive est un moteur de réussite pour le groupe.

6. Responsabilité personnelle

- Veiller à ses affaires personnelles et à son matériel.
- Prendre l'initiative de demander des conseils ou de l'aide quand nécessaire.

Sanctions en cas de non-respect

Le non-respect de cette charte pourra entraîner des mesures correctives allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive. Ces sanctions seront prises dans l'intérêt de la sécurité et de l'harmonie au sein du club.

Engagement des membres

En signant cette charte, chaque membre, ainsi que ses parents ou tuteurs légaux, s'engagent à respecter les règles du club et à adopter une attitude en adéquation avec les valeurs de respect, d'engagement et de convivialité de notre club.

Patineur (Prénom, Nom)

Parent / Tuteur légal (Prénom, Nom)
si applicable

Signature

Signature

Lieu et date